



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2021, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

<b>Référence FDS:</b>	11-2355-3	<b>Numéro de version:</b>	8.03
<b>Date de révision:</b>	08/09/2021	<b>Annule et remplace la version du :</b>	07/06/2019

**Numéro de version Transport:** 3.00 (05/08/2019)

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

### IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotch-Weld™ DP270 Transparente

#### Numéros d'identification de produit

FS-9100-4251-4      UU-0101-3326-0

7000033799      7100200493

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Adhésif structural

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon  
**Téléphone:** 044 724 90 90  
**E-mail:** innovation.ch@mmm.com  
**Site internet** www.3m.com/ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

**Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants, emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDS des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:**

11-2357-9, 11-2356-1

### Information de transport

FS-9100-4251-4

**ADR/RID:** UN2810, Liquide organique toxique, n.s.a. QUANTITE LIMITEE, (4,4"-METHYLENE BIS(2-

METHYLCYCLOHEXYLAMINE)), (4-NONYL PHENOL,BRANCHED), 6.1, III, (E), Classification code ADR : T1.  
**CODE IMDG:** UN2810, TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S., (4,4-METHYLENEBIS(2-METHYLCYCLOHEXYLAMINE)), (4-NONYL PHENOL,BRANCHED), 6.1, III, IMDG-Code segregation code: NONE, LIMITED QUANTITY, EMS: FA,SA.  
**ICAO/IATA:** UN2810, TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S., (4,4-METHYLENEBIS(2-METHYLCYCLOHEXYLAMINE)), (4-NONYL PHENOL,BRANCHED), 6.1, III.

UU-0101-3326-0

#### **Composant 1**

**ADR/RID:** UN3082, NON REGLEMENTE SELON LA DISPOSITION SPECIALE 375,EXEMPTION MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, (RESINE EPOXYDE LIQUIDE), III, --.  
**CODE IMDG:** UN3082, NOT RESTRICTED AS PER IMDG CODE 2.10.2.7, MARINE POLLUTANT EXCEPTION, (LIQUID EPOXY RESIN), III, IMDG-Code segregation code: NONE, EMS: --.  
**ICAO/IATA:** UN3082, NOT RESTRICTED AS PER SPECIAL PROVISION A197, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE EXCEPTION, (LIQUID EPOXY RESIN), III.

#### **Composant 2**

**ADR/RID:** UN2810, Liquide organique toxique, n.s.a. QUANTITE LIMITEE, (4,4"-METHYLENE BIS(2-METHYLCYCLOHEXYLAMINE)), (4-NONYL PHENOL,BRANCHED), 6.1, III, (E), Classification code ADR : T1.  
**CODE IMDG:** UN2810, TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S., (4,4-METHYLENEBIS(2-METHYLCYCLOHEXYLAMINE)), (4-NONYL PHENOL,BRANCHED), 6.1, III, IMDG-Code segregation code: NONE, LIMITED QUANTITY, EMS: FA,SA.  
**ICAO/IATA:** UN2810, TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S., (4,4-METHYLENEBIS(2-METHYLCYCLOHEXYLAMINE)), (4-NONYL PHENOL,BRANCHED), 6.1, III.

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

## **ETIQUETTE DU KIT**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange: Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE**

#### **CLASSIFICATION:**

Toxicité aiguë, Catégorie 4 - Acute tox. 4; H302  
Toxicité aiguë, Catégorie 3 - Acute Tox. 3; H311  
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360  
Dangereux pour l'environnement aquatique (aiguë), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400  
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

### **2.2. Eléments de l'étiquette Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE**

#### **MENTION D'AVERTISSEMENT:**

Danger

#### **Symboles :**

SGH06 (Crâne et os) |SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

**Pictogrammes**



**MENTIONS DE DANGER:**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360Fd2	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**MENTIONS DE MISE EN GARDE**

**Prévention:**

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280C	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Intervention ::**

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :**

**<= 125 ml mention de danger**

H311	Toxique par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360Fd2	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

**<= 125 ml mention d'avertissement**

**Prévention:**

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P280C	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Intervention ::**

P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**AUTRES INFORMATIONS:**

**Précaution - Extra:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants ([www.3M.com/msds](http://www.3M.com/msds))

**Raison de la révision:**

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

Section 2 : < 125ml Danger - Santé - L'information a été modifiée.

Section 2: <125ml Précaution - Réponse - L'information a été modifiée.

Étiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Étiquette: Précaution CLP - Éliminage - L'information a été supprimée.

Étiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Étiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Étiquette: Précaution CLP - Extra - L'information a été supprimée.

Étiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 02: Éléments FDS : Mentions de mise en garde supplémentaires du CLP - L'information a été ajoutée.

Section 15: Remarque d'étiquetage et Détergent EU - L'information a été supprimée.



## Fiche de données de sécurité

Copyright,2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

<b>Référence FDS:</b>	11-2356-1	<b>Numéro de version:</b>	13.00
<b>Date de révision:</b>	30/03/2023	<b>Annule et remplace la version du :</b>	09/07/2021

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

**1.1 Identification de la substance ou du mélange:**  
3M™ Scotch-Weld™ DP270 Transparente, Partie B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

- **Utilisations identifiées:**  
Adhésif structural

**1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
**ADRESSE:** 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüslikon  
**Téléphone:** 044 724 90 90  
**E-mail:** innovation.ch@mmm.com  
**Site internet** www.3m.com/ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1. Classification de la substance ou du mélange:**  
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

**CLASSIFICATION:**  
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360F  
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

## 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

### MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

### Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

### Pictogrammes



### Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5	90 - 98
Résine hydrocarburée	9003-53-6	500-008-9	1 - 10

### MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### MENTIONS DE MISE EN GARDE

#### Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280E	Porter des gants de protection.

#### Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

#### <= 125 ml mention de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360F	Peut nuire à la fertilité.

#### <= 125 ml mention d'avertissement

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P280E Porter des gants de protection.

**Intervention ::**

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**AUTRES INFORMATIONS:****Précaution - Extra:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

10% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 10% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3 .Autres dangers**

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

**3.2. Mélanges**

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane (N° d'enregistrement REACH:01-2119456619-26)	(N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5	90 - 98	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
Résine hydrocarburée	(N° CAS) 9003-53-6 (N° CE) 500-008-9	1 - 10	Repr. 1B, H360F

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

**Limites de concentration spécifique**

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	(N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

**4. PREMIERS SOINS****4.1. Description des premiers secours:**

**Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion:**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:**

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmolement et troubles de la vision).

**4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Aucun inhérent à ce produit

**Décomposition dangereuse ou sous-produits**

**Substance**

Aldéhydes

Hydrocarbures

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Chlorure d'hydrogène

Cétones.

Vapeur toxique, gaz, particule.

**Condition**

Pendant la combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers:**

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

**6.4. Références à d'autres sections:**

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Eviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

**Valeurs limites biologiques**

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

**Niveaux dérivés sans effet (DNEL)**

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	8,3 mg/kg bw/d
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Employé	Exposition par voie cutanée, à court terme, des effets systémiques	8,3 mg/kg bw/d
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]pro		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures),	12,3 mg/m <sup>3</sup>

pane			effets systémiques	
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Employé	Inhalation, exposition court terme, effets systémiques	12,3 mg/m <sup>3</sup>

**Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)**

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartment	PNEC
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Eau	0,003 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Sédiments de l'eau	0,5 mg/kg d.w.
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Rejets intermittants dans l'eau	0,013 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Eau de mer	0,0003 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Sédiments de l'eau de mer	0,5 mg/kg d.w.
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Usine de traitement des eaux d'égout	10 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition:****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)****Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

**Protection de la peau/la main**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

*Normes applicables / Standards*

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

**Protection respiratoire:**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

**8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Non applicable.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Odeur très douce
<b>Valeur de seuil d'odeur</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	$\geq 148,9$ °C
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
<b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point d'éclair:</b>	$\geq 148,9$ °C [ <i>Méthode de test: Coupe fermée</i> ]
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Température de décomposition</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>pH</b>	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
<b>Viscosité cinématique</b>	12 609 mm <sup>2</sup> /s
<b>Hydrosolubilité</b>	Nulle
<b>Solubilité (non-eau)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Pression de vapeur</b>	$\leq 86\,659,3$ Pa [ <i>@ 55 °C</i> ]
<b>Densité</b>	1,15 g/ml
<b>Densité relative</b>	1,15 [ <i>Réf. Standard :Eau = 1</i> ]
<b>Densité de vapeur relative</b>	<i>Non applicable.</i>

**9.2. Autres informations:****9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

**Composés Organiques Volatils**

*Pas de données de tests disponibles.*

**Taux d'évaporation:**

*Non applicable.*

**Masse moléculaire:**

*Pas de données de tests disponibles.*

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

La polymérisation est source de chaleur. Ne pas polymériser une quantité supérieure à 50 grammes en milieu confiné pour éviter une réaction trop violente (exothermique) avec dégagement de forte chaleur et fumées.

### 10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

#### Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

#### Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

#### Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

#### Contact avec les yeux:

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

**Ingestion:**

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Autres effets de santé:****Toxicité pour la reproduction / le développement**

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aiguë**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Rat	LD50 > 1 600 mg/kg
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Rat	LD50 > 1 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

Nom	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Lapin	Moyennement irritant

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Nom	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Lapin	Irritant modéré

**Sensibilisation de la peau**

Nom	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Homme et animal	Sensibilisant

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Nom	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Humain	Non-classifié

**Mutagenicité cellules germinales**

Nom	Route	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	In vivo	Non mutagène
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**Cancérogénicité**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

## Toxicité pour la reproduction

### Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 300 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Résine hydrocarburée	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 5 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation

### Organe(s) cible(s)

#### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 années
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Système auditif   Coeur   Système endocrinien   système hématopoïétique   Foie   des yeux   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours

#### Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

## Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

### 12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Boue activée	Composant analogue	3 heures	IC50	>100 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	2 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	1,8 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>11 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	4,2 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,3 mg/l
Résine hydrocarburée	9003-53-6	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A

#### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	5 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène	OECD 301F - Manometric Respiro
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	117 heures (t <sub>1/2</sub> )	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Résine hydrocarburée	9003-53-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.242	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Résine hydrocarburée	9003-53-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

#### 12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Modélé Mobilité dans le sol	Koc	450 l/kg	Episuite™

**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne**

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

**12.7. Autres effets indésirables**

Pas d'information disponible.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

**Code déchets EU (produit tel que vendu)**

08 04 09\* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.  
20 01 27\* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous [www.veva-online.ch](http://www.veva-online.ch).

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	<b>Transport routier (ADR)</b>	<b>Transport aérien (IATA)</b>	<b>Transport maritime (IMDG)</b>
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN3082	UN3082	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A, RÉSINE EPOXY LIQUIDE	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A, RÉSINE EPOXY LIQUIDE	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A, RÉSINE EPOXY LIQUIDE

<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9	9	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	Polluant marin
<b>14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Température de régulation</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Température critique</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Code de classification ADR</b>	M6	Non applicable.	Non applicable.
<b>Code de ségrégation IMDG</b>	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Résine hydrocarburée	9003-53-6	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

**Statut des inventaires**

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Japan Chemical Substance Control Law. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

**DIRECTIVE 2012/18/UE**

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2  
Aucun

**Règlement (EU) No 649/2012**

Aucun produit chimique répertorié

**16. AUTRES INFORMATIONS****Liste des codes des mentions de dangers H**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Raison de la révision:**

Formulation : section 16 : annexe - L'information a été supprimée.  
 Utilisation industrielle d'adhésifs: Section 16: Annexe - L'information a été modifiée.  
 CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.  
 Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.  
 Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.  
 Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.  
 Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été modifiée.  
 Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.  
 Section 8: Protection personnelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été ajoutée.  
 Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été ajoutée.  
 Portection de la peau - gants recommandées - L'information a été supprimée.  
 Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.  
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.  
 Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.  
 Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.  
 Section 12 : Pas de données pour la mobilité dans le sol - L'information a été supprimée.  
 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.  
 12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été supprimée.  
 Section 14 Coefficient multiplicateur - Données réglementaires - L'information a été supprimée.  
 Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été supprimée.  
 Section 14 Catégorie de transport - Données réglementaires - L'information a été supprimée.  
 Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été modifiée.  
 Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été supprimée.  
 Section 14 Code tunnel – Données réglementaires - L'information a été supprimée.  
 Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été modifiée.  
 Section 14 Numéro ONU - L'information a été modifiée.  
 Section 14 : Classification transport - L'information a été supprimée.  
 Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 15 : Texte de la catégorie de danger Seveso - L'information a été ajoutée.  
 Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

## Annexe

Titre	
<b>Identification de la substance</b>	Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; EC No. 216-823-5; Numéro CAS 1675-54-3;
<b>Nom du scénario d'exposition</b>	Utilisation industrielle d'adhésifs
<b>étape du cycle de vie</b>	Utiliser dans des sites industriels
<b>activités participatives</b>	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 05 -Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
<b>Processus, les tâches et les activités couvertes</b>	Application of product with a roller or brush. Application du produit avec un pistolet applicateur Application avec une lingette Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.
<b>21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques</b>	
<b>Conditions d'exploitation</b>	<b>État physique:</b> Liquide <b>Conditions générales d'exploitation</b> Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 220 jours / an; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): 5 days/week;
<b>Mesures de la gestion du risque</b>	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : <b>Mesures de la gestion du risque</b>

	<p><b>Santé humaine</b> Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.;</p> <p><b>Environnemental</b> Non nécessaire;</p>
<b>Mesures de gestion des déchets</b>	Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels; Prévenir les rejets de substances non dissoutes ou récupération des eaux usées;
<b>3. Prévision de l'exposition</b>	
<b>Prévision de l'exposition</b>	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

**3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur [www.3m.com/ch](http://www.3m.com/ch)**



## Fiche de données de sécurité

Copyright,2021, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

<b>Référence FDS:</b>	11-2357-9	<b>Numéro de version:</b>	10.03
<b>Date de révision:</b>	04/05/2021	<b>Annule et remplace la version du :</b>	30/04/2020

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

**1.1 Identification de la substance ou du mélange:**  
3M™ Scotch-Weld™ DP270 Transparente, Partie A

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

- **Utilisations identifiées:**  
Adhésif.

**1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
**ADRESSE:** 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon  
**Téléphone:** 044 724 90 90  
**E-mail:** innovation.ch@mmm.com  
**Site internet** www.3m.com/ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1. Classification de la substance ou du mélange:**  
**Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE**

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

Ce produit a été testé pour les lésions oculaires / irritation oculaire et les résultats des tests sont reflétés dans la classification attribuée.

Ce produit a été testé pour la corrosion / irritation cutanée et les résultats des tests sont reflétés dans la classification attribuée.

**CLASSIFICATION:**  
Toxicité aigüe, Catégorie 4 - Acute tox. 4; H302  
Toxicité aigüe, Catégorie 3 - Acute Tox. 3; H311  
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

## 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

### MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

### Symboles :

SGH06 (Crâne et os) |SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

### Pictogrammes



### Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
4-Nonylphénol, ramifié	84852-15-3	284-325-5	40 - 60
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5	229-962-1	15 - 40
Alcool benzylique	100-51-6	202-859-9	1 - 10

### MENTIONS DE DANGER:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### MENTIONS DE MISE EN GARDE

#### Prévention:

P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280C	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

#### Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391	Recueillir le produit répandu.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H311 Toxique par contact cutané.  
 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

<= 125 ml mention d'avertissement

**Prévention:**

P280C Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

10% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.  
 10% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie cutanée inconnue.

Contient 10% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3 .Autres dangers**

Inconnu

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

**3.2. Mélanges**

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
4-Nonylphénol, ramifié (N° d'enregistrement REACH:01-2119510715-45)	(N° CAS) 84852-15-3 (N° CE) 284-325-5	40 - 60	Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1B, H314 Repr. 2, H361df Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) (N° d'enregistrement REACH:01-2119497829-12)	(N° CAS) 6864-37-5 (N° CE) 229-962-1	15 - 40	Tox. aigüe 2, H330 Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1A, H314 Tox. aquatique chronique 2, H411
Phénol ramifié, nonyl-2	(N° CAS) 91672-41-2 (N° CE) 294-048-1	< 10	Substance non classée comme dangereuse
Alcool benzylique	(N° CAS) 100-51-6 (N° CE) 202-859-9	1 - 10	Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H302
Ether de dibenzyle	(N° CAS) 103-50-4 (N° CE) 203-118-2	< 0,5	Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

### 4. PREMIERS SOINS

**4.1. Description des premiers secours:**

**Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

**Contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion:**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:**

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

**4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Aucun inhérent à ce produit

**Décomposition dangereuse ou sous-produits**

**Substance**

Amines.

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Oxydes d'azote.

Vapeur toxique, gaz, particule.

**Condition**

Pendant la combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers:**

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre

dans un récipient métallique, revêtu intérieurement de polyéthylène. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

#### 6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Valeurs limites d'exposition:

#### Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Alcool benzylique	100-51-6	VME Suisse	VLEP(vapeur et aérosol)(8h): 22 mg/m <sup>3</sup> (5 ppm)	Foetotoxique Groupe C, risque de pénétration percutanée

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

#### Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

#### Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:  
Lunettes de protection ouvertes.

#### Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Polymère laminé

#### Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Odeur très douce, Odeur piquante
<b>Valeur de seuil d'odeur</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	205 °C [ <i>Conditions:</i> (à 101kPa (Alcool benzylique))]
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
<b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point d'éclair:</b>	> 115,6 °C [ <i>Méthode de test:</i> Coupe fermée]
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Température de décomposition</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>pH</b>	
<b>Viscosité cinématique</b>	13 500 mm <sup>2</sup> /s
<b>Hydrosolubilité</b>	Légère (moins de 10 %)
<b>Solubilité (non-eau)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Pression de vapeur</b>	13,3 Pa [ <i>Conditions:</i> ((30°C); 1.8kPa à 100°C)]
<b>Densité</b>	1 g/ml
<b>Densité relative</b>	1 [ <i>Réf. Standard :</i> Eau = 1]
<b>Densité de vapeur relative</b>	3,72 [ <i>Réf. Standard :</i> Air=1]

### 9.2. Autres informations:

#### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

<b>Composés Organiques Volatils</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Taux d'évaporation:</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

**Masse moléculaire:**

*Pas de données de tests disponibles.*

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

La polymérisation est source de chaleur. Ne pas polymériser une quantité supérieure à 50 grammes en milieu confiné pour éviter une réaction trop violente (exothermique) avec dégagement de forte chaleur et fumées.

### 10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

**Substance**

**Condition**

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

#### Les signes et symptômes d'exposition

**Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:**

#### **Inhalation:**

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

#### **Contact avec la peau:**

Toxique par contact cutané Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursoufflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur.

#### **Contact avec les yeux:**

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

#### **Ingestion:**

Nocif en cas d'ingestion. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Autres effets de santé:**

**Toxicité pour la reproduction / le développement**

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aiguë**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.200 - 1 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.300 - 2 000 mg/kg
4-Nonylphénol, ramifié	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
4-Nonylphénol, ramifié	Ingestion	Rat	LD50 1 531 mg/kg
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Cutané	Lapin	LD50 > 200 mg/kg
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,42 mg/l
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Ingestion	Rat	LD50 > 320 mg/kg
Alcool benzylique	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 8,8 mg/l
Alcool benzylique	Ingestion	Rat	LD50 1 230 mg/kg

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

Nom	Organismes	Valeur
Produit	Données in Vitro	Irritant
4-Nonylphénol, ramifié	Lapin	Corrosif
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Lapin	Corrosif
Alcool benzylique	Multiplés espèces animales.	Moyennement irritant

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Nom	Organismes	Valeur
Produit	Risques pour la santé similaires	Irritant sévère
4-Nonylphénol, ramifié	Lapin	Corrosif
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Lapin	Corrosif
Alcool benzylique	Lapin	Irritant sévère

**Sensibilisation de la peau**

Nom	Organismes	Valeur
4-Nonylphénol, ramifié	Cochon	Non-classifié

	d'Inde	
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Cochon d'Inde	Non-classifié
Alcool benzylique	Homme et animal	Non-classifié

### Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

### Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
4-Nonylphénol, ramifié	In vitro	Non mutagène
4-Nonylphénol, ramifié	In vivo	Non mutagène
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	In vitro	Non mutagène
Alcool benzylique	In vivo	Non mutagène
Alcool benzylique	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

### Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Alcool benzylique	Ingestion	Multipl es espèces animales.	Non-cancérogène

### Toxicité pour la reproduction

#### Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
4-Nonylphénol, ramifié	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 400 mg/kg/day	28 jours
4-Nonylphénol, ramifié	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
4-Nonylphénol, ramifié	Ingestion	Toxique pour le développement	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 12 mg/kg/day	3 Mois
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 0,048 mg/l	3 Mois
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 45 mg/kg/day	Pendant la grossesse
Alcool benzylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 550 mg/kg/day	Pendant l'organogénèse

### Lactation

Nom	Route	Organismes	Valeur
4-Nonylphénol, ramifié	Ingestion	Rat	Non classifié pour les effets sur ou via l'allaitement

### Organe(s) cible(s)

#### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
-----	-------	--------------------	--------	------------	---------------	--------------------

2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Non disponible	
Alcool benzylique	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges		NOAEL Non disponible	
Alcool benzylique	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Alcool benzylique	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges		NOAEL Non disponible	

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
4-Nonylphénol, ramifié	Ingestion	Système endocrine   système hématopoïétique   Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 400 mg/kg/day	28 jours
4-Nonylphénol, ramifié	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie   Coeur   os, dents, ongles et / ou les cheveux   système immunitaire   muscles   Système nerveux   Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 150 mg/kg/day	90 jours
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Inhalation	système hématopoïétique	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 0,012 mg/l	3 Mois
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Inhalation	Système endocrine   Foie   Rénale et / ou de la vessie   Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,048 mg/l	3 Mois
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Inhalation	la peau	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Ingestion	Coeur	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 2,5 mg/kg/day	3 Mois
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Ingestion	système hématopoïétique   Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 12 mg/kg/day	3 Mois
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Ingestion	Système endocrine   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 60 mg/kg/day	3 Mois
Alcool benzylique	Ingestion	Système endocrine   muscles   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 400 mg/kg/day	13 semaines
Alcool benzylique	Ingestion	Système nerveux   Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 645 mg/kg/day	8 jours

**Danger par aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.**

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

### 12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
4-Nonylphénol, ramifié	84852-15-3	Autres crustacées	Expérimental	96 heures	EC50	0,043 mg/l
4-Nonylphénol, ramifié	84852-15-3	Diatomée	Expérimental	96 heures	EC50	0,027 mg/l
4-Nonylphénol, ramifié	84852-15-3	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	0,128 mg/l
4-Nonylphénol, ramifié	84852-15-3	Autres crustacées	Expérimental	28 jours	NOEC	0,0039 mg/l
4-Nonylphénol, ramifié	84852-15-3	Vairon de Fathead	Expérimental	33 jours	NOEC	0,0074 mg/l
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC20	160 mg/l
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC50	96 mg/l
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	7,9 mg/l
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	22 mg/l
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4,6 mg/l
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,13 mg/l
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	4 mg/l
Alcool benzylique	100-51-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	1 385 mg/l
Alcool benzylique	100-51-6	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	460 mg/l
Alcool benzylique	100-51-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	770 mg/l
Alcool benzylique	100-51-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	230 mg/l
Alcool benzylique	100-51-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	310 mg/l
Alcool benzylique	100-51-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	51 mg/l
Phénol ramifié, nonyl-2	91672-41-2		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A

Ether de dibenzyle	103-50-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	4,1 mg/l
Ether de dibenzyle	103-50-4	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	6,8 mg/l
Ether de dibenzyle	103-50-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,77 mg/l
Ether de dibenzyle	103-50-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 mg/l
Ether de dibenzyle	103-50-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,098 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
4-Nonylphénol, ramifié	84852-15-3	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	7.5 heures (t 1/2)	Méthode non standard
4-Nonylphénol, ramifié	84852-15-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	53 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301C
Alcool benzylique	100-51-6	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	94 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301C
Phénol ramifié, nonyl-2	91672-41-2	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Ether de dibenzyle	103-50-4	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301C

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
4-Nonylphénol, ramifié	84852-15-3	Expérimental FBC - Autres	16 jours	Facteur de bioaccumulation	2168	Méthode non standard
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5	Expérimental BCF-Carp	60 jours	Facteur de bioaccumulation	60	OCDE 305E
Alcool benzylique	100-51-6	Expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.10	Méthode non standard
Phénol ramifié, nonyl-2	91672-41-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Ether de dibenzyle	103-50-4	Expérimental BCF-Carp	14 jours	Facteur de bioaccumulation	<=429	Méthode non standard

### 12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

## 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

## 12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

# 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

## 13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

### Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09\* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.  
20 01 27\* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous [www.veva-online.ch](http://www.veva-online.ch).

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR: UN2810, Liquide organique toxique nsa [(4,4"-méthylènebis(2-méthylcyclohexylamine)); 6.1; III; (E); T1.  
IATA: UN2810; Toxic Liquid, Organic, N.O.S. (4,4-Methylenebis(2-Methylcyclohexylamine; 4-NONYL PHENOL, BRANCHED); 6.1; III.  
IMDG : UN2810; Toxic Liquid, Organic, N.O.S. (4,4-Methylenebis(2-Methylcyclohexylamine; 4-NONYL PHENOL, BRANCHED); 6.1; III; FA, SA.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

# 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

## 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

#### **Statut des inventaires**

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Japan Chemical Substance Control Law. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

**COV-Ordonnance:** Soumis à taxe: 9%

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

#### **Liste des codes des mentions de dangers H**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H361df	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Raison de la révision:**

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Elimination - L'information a été supprimée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.

Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :

- L'information a été modifiée.
- Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.
- Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.
- Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.
- Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.
- Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.
- Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.
- Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.
- Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.
- Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.
- Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.
- Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.
- Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.
- Section 11: Toxicité aiguë (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.
- Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
- Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.
- Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
- Section 11: Danger pour la reproduction (Information) - L'information a été supprimée.
- Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
- Rubrique 11: Effets sur la reproduction /le développement - L'information a été ajoutée.
- Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
- Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.
- Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.
- Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.
- 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
- Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.
- Section 12 : Pas de données pour la mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.
- Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
- Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.
- 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
- 12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
- Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Coefficient multiplicateur - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Réglementations - Titre principal - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
- Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.

- Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Catégorie de transport - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Transport non autorisé - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Transport non autorisé - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Code tunnel – Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.  
Section 15: Remarque d'étiquetage et Détergent EU - L'information a été supprimée.  
Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été ajoutée.  
Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.  
- L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

**3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur [www.3m.com/ch](http://www.3m.com/ch)**